



Conditions Générales de Vente

Magic Events

Société : Magic Events

Activité : Décoration événementielle (arches, structures gonflables, prestations sur mesure)

Zone d'intervention : Département 77, Île-de-France et départements limitrophes

PREAMBULE

Conformément à l'article liminaire du Code de la consommation, on entend par :

- 1 - Consommateur : toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ;
- 2 - Non-professionnel : toute personne morale qui n'agit pas à des fins professionnelles ;
- 3 - Professionnel : toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel

1. GENERALITES

- Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent toutes les prestations fournies par Magic Events, incluant décoration, arches, structures gonflables et prestation sur mesure.
- Elles définissent les relations contractuelles entre Magic Events, dont le siège social est situé à 43 TER rue de Paris 77970 Jouy-le-Châtel, et ses clients, qu'ils soient particuliers ou professionnels.

2. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat des services et/ou prestations proposés par le Magic aux clients.

Elles précisent notamment les conditions de passation de commande, de paiement et de fourniture des services et/ou prestations commandés à Magic Events.

3. INFORMATION PRECONTRACTUELLE – ACCEPTATION DU CLIENT

- Le client reconnaît avoir été informé par Magic Events de manière lisible et compréhensible, au moyen de la mise à disposition des présentes CGV, préalablement à sa commande et conformément aux dispositions de l'article L 111-1 du Code de la consommation, sur les caractéristiques essentielles des services et/ou prestations.

- Le client est tenu de se reporter au descriptif de chaque service et/ou prestation afin d'en connaître les caractéristiques essentielles;
- Sur le prix des services et/ou prestations et des frais annexes ;
- Sur les modalités de paiement, de fourniture et d'exécution du contrat
- En l'absence d'exécution immédiate du contrat, sur la date à laquelle ou le délai dans lequel Magic Events s'engage à fournir les services et/ou prestations commandés ;
- Sur les indications relatives à l'identité de Magic Events, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités ; les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- Sur l'existence et les modalités de mise en œuvre des garanties (la garantie légale de conformité, garantie des vices cachés, éventuelles garanties commerciales) et le cas échéant, sur le service après-vente ;
- Sur les modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes ;
- Sur les moyens de paiement acceptés ;
- Sur la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.
- Le fait pour le client d'effectuer un achat immédiat ou de commander un service et/ou une prestation emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes CGV et obligation au paiement, ce qui est expressément reconnu par le client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable à Magic Events.

4. COMMANDE

- Préalablement à toute commande, Magic Events adressera au client un devis détaillant les services sollicités, les tarifs et le délai de livraison, accompagné des présentes CGV.
- Pour toute commande, le client retournera à Magic Events le devis sur lequel il aura préalablement apposé la mention « bon pour acceptation » suivie de la date et de sa signature.
- En passant commande, le client confirme avoir lu et accepté les présentes CGV.
- La prise en compte de la commande et l'acceptation de celle-ci sont confirmées par Magic Events par l'envoi d'un mail.
- Toute modification, report ou annulation doit être validée par Magic Events.
- En cas de demande supplémentaire du client par rapport aux demandes ayant fait l'objet du devis initial, ou en cas de découverte, lors de l'exécution des services, de nouveaux services à entreprendre, les coûts de ces services supplémentaires feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par le client.
- Les éventuelles modifications de la commande demandées par le client ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités de Magic Events, que si elles sont notifiées par écrit au moins 15 (QUINZE) jours avant la date prévue pour la fourniture des services commandés, après signature par le client d'un devis actualisé et ajustement éventuel du prix.
- Magic Events se réserve le droit de refuser une commande d'un client avec lequel il existerait un litige concernant le règlement d'une commande antérieure.

5. TARIFS ET PAIEMENT

- Les prix sont indiqués au devis en euros, toutes taxes comprises.

- Le devis indique les modalités et délais de paiement.
- **Acompte** : un acompte de 30% est demandé pour confirmer la réservation. Aucune prestation ne sera réalisée à défaut de paiement de l'acompte.
- **Solde** : à régler au plus tard le jour de la livraison ou de l'installation.
- **Modes de paiement acceptés** : Chèque, virement ou espèces.

6. CAUTION

- Une **caution** pourra être demandée lors de certaines prestations (montants précisés dans le devis).
- Elle est destinée à couvrir toute **perte, dégradation ou non-restitution** du matériel mis à disposition du client.
- La caution sera restituée au client après vérification du matériel et sous réserve qu'**aucun dommage** n'ait été constaté lors de la restitution.
- En cas de dégradation, perte ou non-restitution, tout ou partie de la caution pourra être conservée par Magic Events pour couvrir les frais de réparation ou de remplacement.

7. ANNULATION ET RÉTRACTATION

- Conformément aux dispositions de l'article L221-3 du Code de la consommation relatives au contrat conclu hors établissement, le client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours en vertu des dispositions de l'article L221-18 du Code de la consommation.
- Le délai d'exercice du droit de rétractation court à compter de la date de la commande.
- Le droit de rétractation est exercé auprès de Magic Events au moyen du formulaire de rétractation figurant en annexe des présentes CGV.
- En cas d'exercice par le client de son droit de rétractation dans le délai requis, Magic Events lui restituera l'acompte versé ainsi que, le cas échéant, la caution.
- Toute demande d'annulation, de report ou de modification doit être expressément acceptée par Magic Events.
- En cas d'annulation de la commande par le client après expiration du délai de rétractation l'acompte restera acquis à Magic Events et facturé à titre de dommages-intérêts en réparation du préjudice subi.
- En cas d'annulation de la commande par le client moins de 15 (QUINZE) jours avant la date de livraison ou d'installation, le tarif des services commandés sera dû à Magic Events dans son intégralité.

8. LIVRAISON ET INSTALLATION

- Magic Events assure **l'installation et la désinstallation** des décorations sur le lieu de l'événement.
- Les horaires d'installation seront convenus avec le client à l'avance pour garantir une prestation fluide et sans stress.

9. RESPONSABILITÉ

- Magic Events garantit le client, conformément aux dispositions légales, contre tout défaut de conformité ou vice caché.
- Magic Events s'engage à fournir un service conforme à la description contractuelle.
- Magic Events ne pourra être tenu responsable de **toute dégradation, accident ou incident**, y compris liés aux conditions météorologiques, survenant avant, pendant ou après l'événement.
- De manière générale, Magic Events ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure ou en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel les services sont fournis, qu'il appartient au client, qui est seul responsable du choix des services demandés, de vérifier.
- Le client est responsable de la surveillance et de la sécurité des installations pendant l'événement.

10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Tous les visuels, photos et créations réalisés par Magic Events restent la propriété exclusive de la société et ne peuvent être utilisés à des fins commerciales sans autorisation au préalable. En conséquence, le client s'interdit toute reproduction ou exploitation autorisation expresse, écrite et préalable de Magic Events qui peut la conditionner à une contrepartie financière.
- Les photographies prises à l'occasion de la réalisation, de la livraison et de l'installation des services peuvent être utilisées pour promouvoir le savoir-faire et l'image de Magic Events, notamment pour les documents commerciaux, site internet ou tout autre moyen de publicité et de prospection.

11. DROIT APPLICABLE

- Les présentes CGV et les services qui en découlent sont régis par le droit français.
- Les présentes CGV sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

12. LITIGES

- En cas de désaccord, le client s'engage à contacter Magic Events pour trouver une solution amiable.
- A cet égard, il est également rappelé que, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne.

- À défaut d'accord, le litige sera porté devant les tribunaux compétents du ressort du siège de Magic Events.

13. **SIGNATURE**

- Les présentes CGV font l'objet : Soit d'une signature manuscrite, soit d'une signature électronique.
- De convention expresse valant convention sur la preuve, les signataires acceptent de signer électroniquement le présent acte par le biais d'un prestataire de services de signature électronique fiable et sécurisé conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, les signataires s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent acte par le service de signature électronique choisi.
- Il est encore rappelé que l'exigence d'une pluralité d'originaux posée par l'article 1375 du code civil est réputée satisfaite pour les contrats sous forme électronique lorsque l'acte est établi et conservé conformément aux articles 1366 et 1367, et que le procédé permet à chaque partie de disposer d'un exemplaire sur support durable ou d'y avoir accès.

Lu et approuvé :

Fait à _____ , le _____ .

Signature Client :